



AGH PARIS

42 bis, Boulevard Richard-Lenoir
75011 PARIS
Tél : 01.55.78.55.00

FOYER DE GRENELLE

Siège social : 17, RUE DE L'AVRE 75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

Cabinet AGH PARIS

Siège social : 42 bis, Boulevard Richard-Lenoir, 75011 PARIS

Membre de la Compagnie Régionale de **PARIS**

42bis, Boulevard Richard-Lenoir
75011 Paris
Tél : 01.55.78.55.00

72, Avenue Daniel Perdrigé
93370 MONTFERMEIL
Tél. : 01 45 09 36 36

12, rue Notre Dame
77100 MEAUX
Tél : 01.60.22.94.39

9 bis, rue Jean Jaures
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tel : 01.55.60.00.13

Société inscrite auprès de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

AGH PARIS SARL au capital de 800 000,00 € - R.C.S PARIS B 453 887 135 – TVA FR55453887135

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FOYER DE GRENELLE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FOYER DE GRENELLE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits essentiels de l'exercice exposés à la page N°11 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le tableau des fonds dédiés de l'annexe des comptes annuels indique les montants inscrits dans les comptes au titre des fonds dédiés. Nos appréciations de ces fonds ont consisté à vérifier l'existence des

conventions liées et de leur affectation aux activités ou projets ciblés dans les conventions établies entre l'association et ses donateurs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

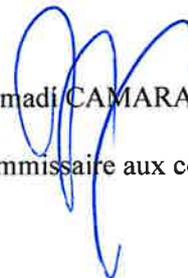
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 06 mai 2024

Pour le Commissaire aux comptes
AGH PARIS

Mamadi CAMARA

Commissaire aux comptes



Etats de synthèse

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	15 249	15 249		1 196
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 125	6 125		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	9 124	9 124		1 196
Immobilisations corporelles	1 362 951	1 021 153	341 798	293 289
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 316 916	1 021 153	295 763	237 170
Immob. en cours / Avances et acomptes	46 035		46 035	56 119
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	1 378 200	1 036 402	341 798	294 485
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comm	7 977		7 977	7 120
Créances	210 855	8 538	202 318	209 477
Usagers et comptes rattachés	9 897	8 538	1 360	2 238
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	200 958		200 958	207 239
Divers	739 362		739 362	648 394
Valeurs mobilières de placement	372 628		372 628	364 392
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	364 127		364 127	282 673
Charges constatées d'avance	2 607		2 607	1 329
Total II	958 195	8 538	949 657	864 991
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 336 395	1 044 940	1 291 455	1 159 476

Bilan

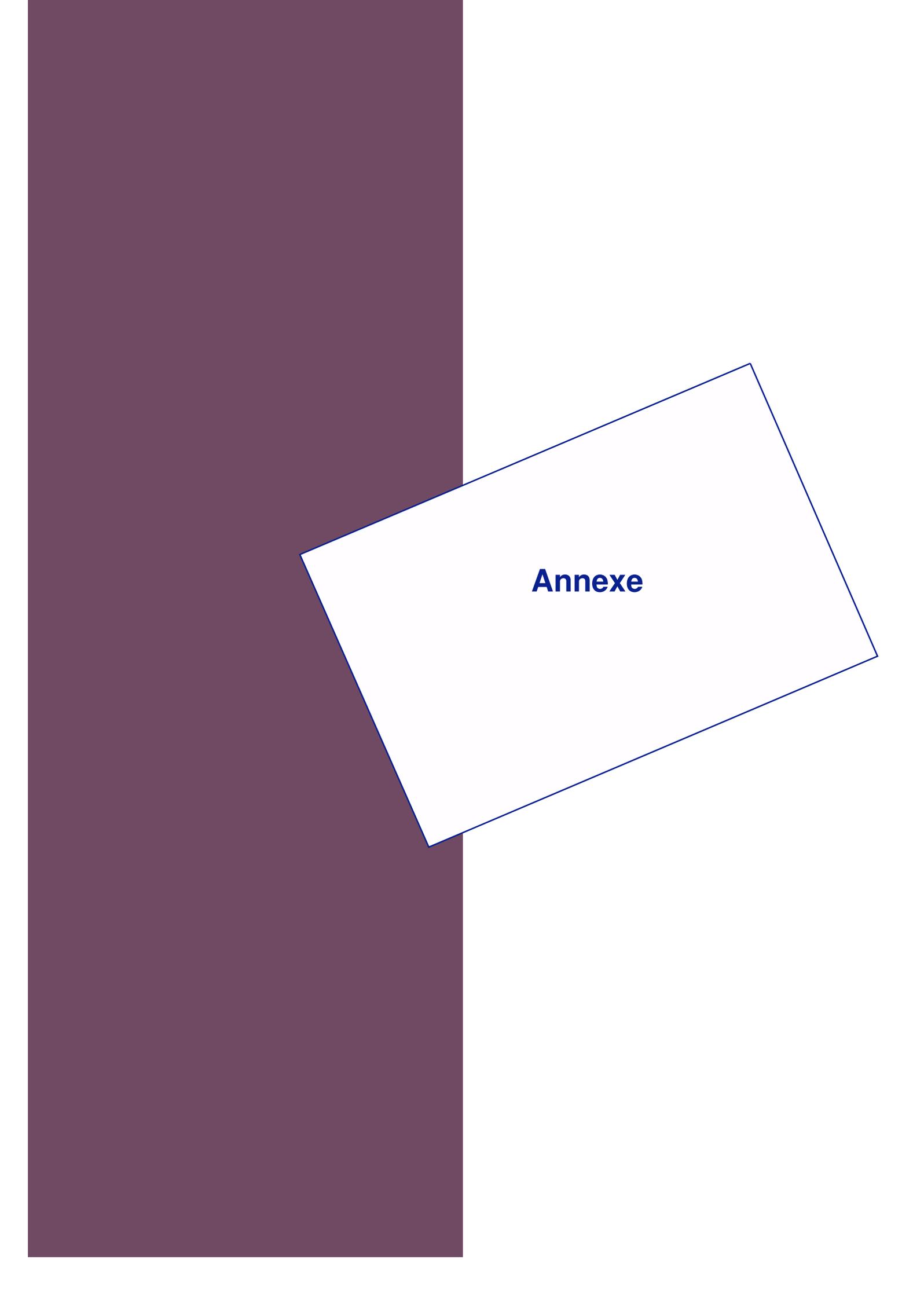
	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	464 904	464 904
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	464 904	464 904
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	263 018	264 470
Excédent ou déficit de l'exercice	2 819	-1 452
Situation nette (sous-total)	730 741	727 922
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	193 412	140 444
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	924 153	868 366
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	60 232	39 453
Total II	60 232	39 453
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	65 397	63 277
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 541	2 741
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 137	41 776
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	49 579	44 173
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	59 464	44 908
Produits constatés d'avance	78 951	54 782
Total IV	307 070	251 657
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 291 455	1 159 476

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 240	4 400
Ventes de biens et de services	37 750	27 866
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Ventes de prestations services</i>	37 750	27 866
Produits de tiers financeurs	751 155	647 166
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	585 780	542 549
<i>Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	165 375	104 616
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	13 291	94 822
Utilisation des fonds dédiés	15 605	13 200
Autres produits	132 242	99 906
TOTAL I	953 283	887 359
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	417 227	424 679
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	18 231	11 260
Salaires et traitements	312 418	265 118
Charges sociales	88 910	79 476
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	58 403	52 231
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	36 383	39 444
Autres charges	27 010	21 107
TOTAL II	958 582	893 315
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 299	-5 955
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	8 566	2 274
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
TOTAL III	8 566	2 274
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	8 566	2 274
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	3 267	-3 681
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	10 081	7 405
TOTAL V	10 081	7 405
CHARGES EXCEPTIONNELLES		

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Sur opérations de gestion	6 902	4 917
Sur opérations en capital	1 800	
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	8 702	4 917
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 379	2 488
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 828	259
Total des produits (I + III + V)	971 930	897 038
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	969 112	898 491
EXCEDENT OU DEFICIT	2 819	-1 452



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FOYER DE GRENELLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 291 455 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 2 819 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le foyer de Grenelle est une association dont les activités sont multiples . C'est à la fois un lieu d'accueil, de vie et de partage et un centre d'actions sociales financées par la caisse d'allocation familiale. Ses ressources proviennent principalement de fonds publics à travers des subventions fléchées.

L'association intervient à la fois :

- dans l'aide au plus démunis en fournissant des repas solidaires; des domiciliations, des braderies solidaires, des accompagnements aux personnes exilées...
- dans l'accompagnement des seniors par la mise en places d'activités diverses, veillant au non isolement...
- dans l'accompagnement des familles avec l'organisation de sorties, séjours, accompagnement scolaire, rencontres entre parents...
- dans l'accompagnement de l'apprentissage du numérique et des langues,
- dans l'accompagnement vers l'emploi ou la création d'entreprises,
- dans l'animation de la vie associative avec l'accueil de nombreuses associations au sein de ses locaux.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. L'estimation exacte de l'impact financier ne peut être faite à la date d'arrêté des comptes. La direction a estimé cet impact faible au titre de l'exercice 2023.

Du fait de la valorisation prévue par le règlement AN 2018-06, il est précisé que l'association a bénéficié

Au titre de 2023 :

- de 47 603 heures de bénévolat valorisées à 893 566 €,
- Les 4 785 kg de denrées obtenues auprès de la Banque alimentaire sont évalués à 17 792 €, net des frais. Les dons de la Croix Rouge ou de commerçants de proximité n'ont pas été valorisés en l'absence de justificatifs.

Au titre de 2022 :

- de 44 098 heures de bénévolat valorisées à 645 128 €,
- Les 4 952 kg de denrées obtenues auprès de la Banque alimentaire sont évalués à 16 409€, net des frais. Les dons de la Croix Rouge ou de commerçants de proximité n'ont pas été valorisés en l'absence de justificatifs.

Certains bénévoles participent au Foyer à des activités organisées en collaboration avec d'autres associations comme Dom'asile. Il peut y avoir une double comptabilisation de leur engagement. En revanche les interventions d'associations invitées au Foyer ne sont pas comptabilisées et les personnes sous contrat aidé, en service civique ou en stage ne sont pas considérées comme bénévoles.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 249			15 249
Immobilisations incorporelles	15 249			15 249
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	992 787	89 983		1 082 770
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	210 256	23 890		234 146
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	56 119	2 648	56 119	2 648
- Avances et acomptes		43 387		43 387
Immobilisations corporelles	1 259 162	159 909	56 119	1 362 951
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 274 411	159 909	56 119	1 378 200

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 053	1 196		15 249
Immobilisations incorporelles	14 053	1 196		15 249
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	772 447	46 900		819 347
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	193 425	8 381		201 806
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	965 873	55 281		1 021 153
ACTIF IMMOBILISE	979 925	56 477		1 036 402

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 213 462 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	213 462	213 462	
Créances Clients et Comptes rattachés	9 897	9 897	
Autres	200 958	200 958	
Charges constatées d'avance	2 607	2 607	
Total	213 462	213 462	

Produits à recevoir

	Montant
Factures usagers à établir	1 360
Produits A Recevoir	20
Intérêts courus à recevoir	330
Total	1 710

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	8 321	1 926	1 709	8 538
Total	8 321	1 926	1 709	8 538
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 926	1 709	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	464 904				464 904
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	264 470	-1 452			263 018
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 452	1 452	2 819		2 819
Situation nette	727 922		2 819		730 741
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	140 444		52 969		193 412
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	868 366		55 787		924 153

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 304 529 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	65 397	65 397		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 137	51 137		
Dettes fiscales et sociales	49 579	49 579		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	59 464	59 464		
Produits constatés d'avance	78 951	78 951		
Total	304 529	304 529		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	65 397			

Charges à payer

	Montant
Fournis. factures non parvenues	40 277
Provisions congés payés	16 558
Provisions charges sociales CP	5 534
Total	62 369

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatée d avance	2 607		
Total	2 607		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	112 571		
Produits constatés d avance Adhésio	380		
Total	112 951		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 824 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	883 566	645 128
Prestations en nature		
Dons en nature	17 792	16 409
Total	901 358	661 537
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	17 792	16 409
Prestations		
Personnel bénévole	883 566	645 128
Total	901 358	661 537

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Fonds Bonhoffer	10 009	21 392	10 009			11 383	
Fonds Travaux past	29 444	29 444	5 596			23 849	
Fonds travaux éner		25 000				25 000	
Sous total	39 453	75 837	15 605			60 232	
Sous total							
TOTAL	39 453	75 837	15 605			60 232	